

l'ouverture de la séance, a été condamné conformément à la loi, à une amende de 200 fr. (Propagateur).

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'août 1864, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté le 10 novembre, une médaille d'honneur de deuxième classe a été décernée à Holar (Jean-Baptiste), gendarme à Roubaix qui a arrêté des chevaux emportés, attelés à une voiture dans laquelle étaient deux personnes.

L'incendie qui a éclaté rue St-Antoine, pendant la nuit du samedi au dimanche, vers une heure et demie, a entièrement détruit la filature de laine de M. Lahousse. On n'a pu rien sauver du matériel. Les premiers secours, quoiqu'on ait dit, sont arrivés promptement et les pompiers se sont mis à l'œuvre avec un ardeur à laquelle on se plaît à rendre hommage. Mais telle était la violence de l'incendie, qu'il a fallu songer dès le principe, à préserver les maisons voisines, le bâtiment d'habitation et un magasin contenant une grande quantité de laine.

Dès les premiers coups de la cloche d'alarme, M. le Maire, MM. les adjoints, M. Wallet, commissaire central et MM. les commissaires adjoints arrivaient sur le lieu du sinistre; plusieurs ecclésiastiques, les respectables Frères de la doctrine chrétienne ont travaillé jusqu'au moment où tout danger avait cessé.

Deux pompiers ont été blessés; l'un a reçu une contusion assez grave à la cuisse, l'autre a eu la lèvre fendue en tombant d'une échelle. C'est par erreur qu'on a annoncé le transport de ces deux blessés à l'hôpital; leur état, fort heureusement n'a rien de grave et quelques jours de repos suffiront à leur complet rétablissement.

Les pertes occasionnées par cet incendie sont évaluées à environ 60,000 fr. Il y a assurance aux compagnies le Phénix et le Nord.

On a remarqué parmi les plus ardens travailleurs une personne qui s'est comportée, pendant tout le temps qu'a duré l'incendie, avec une audace voisine de la témérité.

Le représentant d'une maison de commission de notre ville, arrivé le premier sur le lieu du sinistre, a travaillé avec un zèle des plus louables à l'organisation de la première chaîne.

Les habitants de quelques maisons voisines ont dû déménager, après l'incendie, les pignons de la filature menaçant ruine.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons deux lettres qui ont trait à l'incendie dont nous venons de parler. Nous publierons ces lettres dans notre prochain numéro.

Nous lisons dans l'Indicateur de Tourcoing :

Une intéressante cérémonie avait lieu lundi dernier en la chapelle de Notre-Dame de La Marlière. M. et Mme Grau-Scrive, de Tourcoing, âgés de 84 et de 82 ans, y célébraient le soixantième anniversaire de leur mariage. Accompagnés de leurs enfants et petits-enfants, ces vénérables vieillards étaient venus s'agenouiller au pied de l'autel de la Reine des patriarches et lui demander de les bénir encore.

M. l'abbé Crau, doyen-curé de Bouchain, a offert le saint sacrifice et, avec une émotion facile à comprendre, a distribué la Nourriture des forts, le Pain de la vie éternelle à ses père et mère, à ses frères et sœurs, à ses neveux et nièces. Touchant spectacle qui a impressionné vivement ceux qui en ont été les témoins et qui ne pouvaient que répéter dans leur cœur : Heureux époux ! heureuse famille !

J'ai encore quelques questions à vous adresser, dit l'avocat de la couronne à la femme de charge. Répondez selon la vérité, il y va pour vous de la vie. Connaissez-vous ce bouchon ?

Oui.
A qui appartient-il ?
A M. Smith...
Quand avez-vous vu ce bouchon pour la dernière fois ?
Pendant la nuit où M. Tompson est mort.

C'est bien...
Au même instant deux shérifs entrèrent dans la salle, portant sur un plateau un portefeuille, une cassette, des sacs d'argent, deux chaînes d'or et un petit flacon, auquel s'adaptait parfaitement le bouchon.

La justice, suivant les indications de la femme de charge, ayant abattu une boiserie à gauche de la fenêtre, venait de découvrir la cachette où Smith avait caché toutes les dépouilles du voyageur. On trouva en diamants, billets et or une valeur de 7 à 8,000 livres sterling (168,000 à 192,000)... Smith ne chercha plus à se défendre... Exemple unique d'un criminel qui, poursuivi sur les plus fuyantes indices, presque absent par les jurés et par les juges, suscite lui-même le témoin à décharge qui, sans le vouloir, révèle le crime et livre le coupable à la mort; exemple effrayant d'un criminel qui, poussé par la main de Dieu, force, pour ainsi dire, le tribunal à le frapper !...

FIN

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

Le Journal du Peuple rapporte l'anecdote suivante :

« La mort a frappé, ces jours derniers, à Hem, près Lannoy, un malheureux vieillard, du nom de Dubuisson, dont les vêtements sales et déguenillés, et la vie misérable, ont souvent inspiré la compassion aux habitants du village. Il y a une vingtaine d'années, il était arrivé dans ce village, une malle cercelée en fer, qui contenait, disait-il, de la vieille ferraille et d'autres objets sans valeur, et depuis lors ne dépensant rien, mangeant à peine un jour sur deux, il allait pieds nus et en haillons, hiver comme été. Tous ses voisins le croyaient plongé dans la plus extrême indigence. — Dubuisson venait Napoléon I^{er}, pour la mémoire duquel il avait conservé un culte religieux. Une fois seulement, à l'occasion du passage de Napoléon III à Roubaix, il acheta pour son petit-fils des souliers, afin qu'il pût aller saluer le neveu du grand homme. Mais cet acte de prodigalité fut unique et cette paire de souliers est la seule que l'on ait jamais vue dans la maison. Il est mort comme il a vécu, pauvre, misérable, sans soins et sans secours. Aussi, quelle fut la surprise de son petit-fils, lorsqu'il retrouva, cachée sous l'escalier, la vieille malle mystérieuse, pleine d'or et d'argent s'élevant à une somme fabuleuse. — Il paraît que c'est à Rouen, à l'époque des licences, que Dubuisson a amassé cette fortune qui lui fut si inutile et pour la conservation de laquelle il s'est imposé toutes les privations de la misère. »

Pour certaines personnes, généralement peu lettrées, les mots *déconfiture*, *faillite* et *banqueroute* sont synonymes. C'est, dit le *Moniteur judiciaire*, une grave erreur.

La *déconfiture* est l'état d'insolvabilité. La *faillite* est l'état de cessation de paiements d'un commerçant. La *banqueroute* est l'état d'un commerçant failli qui se trouve dans un des cas délictueux ou criminels prévus par la loi pénale. La *banqueroute simple* est un délit, la *banqueroute frauduleuse* un crime.

La première laisse toujours supposer une faute du débiteur dans l'accomplissement de ses obligations légales de commerçant vis-à-vis ses créanciers; la seconde entraîne avec elle un caractère de fraude, de dol, qui doit toujours être réprimé par une punition exemplaire. — (Mandement de Henri III, du 21 juin 1582).

La théorie de la loi sur les crimes et délits constitutifs de la banqueroute, ou commis dans les faillites ou banqueroutes par d'autres personnes que les faillis, git dans les articles 402, 403 et 404 du Code pénal, et dans les articles 584 et 600 du Code de commerce.

En attendant, dit le *Moniteur judiciaire de Lyon*, une loi qui rende obligatoire l'usage du livret parmi les domestiques et ouvriers agricoles, comme il l'est depuis longtemps pour les ouvriers industriels, les principaux propriétaires, fermiers et directeurs d'exploitations agricoles du département du Rhône viennent de prendre une initiative qui serait le commencement d'une coutume appelée à devenir générale.

Ils n'engagent aujourd'hui aucun domestique des deux sexes avant qu'il soit muni d'un livret, signé par le maire de leur dernière résidence, contenant, outre les engagements actuels, un exposé abrégé de leurs états de service.

Nous faisons des vœux sincères pour que l'exemple donné par le département du Rhône soit suivi dans tous les autres départements de l'Empire français.

Dans une discussion budgétaire engagée à la Chambre des députés belges, M. Frère, ministre des finances, ayant à combattre un amendement relatif à la suppression du droit d'entrée sur les poissons, a fait connaître que le prix élevé des huîtres ne provient pas, comme on le prétend, d'une coalition des propriétaires des parcs d'Ostende. La cherté existe partout, à Londres, en France, comme en Belgique. Les rapports de tous les consuls constatent, a dit le ministre des finances, que la cherté est due à la rareté et que la rareté est la suite d'une maladie dont ces crustacés sont atteints. On prévoit que le mal ira croissant d'ici à un an.

On écrit de Paris :

Samedi a eu lieu une assemblée des créanciers de la maison Rougemont. Les créanciers ont accepté à l'unanimité les propositions faites en présence d'un exposé de la situation démontrant qu'il ne s'agissait que d'une question de délais. En conséquence, les créanciers seront désintéressés de la façon suivante : 25 pour 100 à toucher dans trois mois, et le surplus par appoints de 10 pour 100 au fur et à mesure des rentrées jusqu'à parfait paiement.

A cette question : « Un aubergiste est-il en droit de refuser d'héberger un voyageur, et celui-ci peut-il l'y contraindre ? » Le *Journal des Commissaires de police* a fait la réponse suivante : « La profession de logeur, d'aubergiste, de maître d'hôtel, de débitant de boissons, est libre, comme toutes les autres professions, en ce sens que ceux qui les exercent ne sont tenus à d'autres obligations que celles qu'ils ont librement et volontairement contractées. Un aubergiste, par exemple, ne pourrait être contraint à loger un individu, pas plus que le débitant ne serait forcé de vendre des boissons. »

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Physique

Mercredi 30 novembre, à 8 h. du soir

DES PILES. (Suite.)

Piles à courant constant à un seul liquide; piles à deux liquides; pile de Daniell; pile de Grove; pile de Bunsen.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 27 novembre 1864.

Sommes versées par 98 déposants, dont 13 nouveaux . . . fr. 40, 953—
44 demandes en remboursement. 13,197-47

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 28 le 29 hausse baisse
3 % ancien . . . 65.10 66.20 40 » »
4 1/2 au compt. 93.00 92.60 « » 40

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances : Paris, 27 novembre.

On sait que la grande salle des Etats du Louvre est occupée, en ce moment, dans son milieu par un immense plan en relief du palais de Versailles, travail de 20 ans dû à l'un des vieux serviteurs du grand palais. Ce plan va être enlevé sous peu de jours pour débarrasser la salle dans laquelle l'Empereur doit faire la réouverture des Chambres.

On se préoccupe de nouveau de la retraite de lord Palmerston.

Si nous en croyons un journal anglais, le *Liverpool Mercury*, ce que désire particulièrement lord Palmerston, c'est de rester premier ministre jusqu'à ce qu'il ait accompli sa quatre-vingtième année. Il paraîtrait qu'après, à l'expiration du présent Parlement, il se retirerait de la vie politique active, et garderait dans le cabinet un siège honoraire, ainsi que le fit pendant quelque temps feu le marquis de Lansdowne.

A l'Académie impériale de musique les études de l'*Africaine* se poursuivent avec un zèle merveilleux. Trois actes déjà sont complètement sus, ce qui ne tardera pas sans doute. Les artistes sont sous le charme de la partition de Meyerbeer, et leur enthousiasme augmente avec les études nouvelles. De leur côté, peintres, costumiers, machinistes, sont à la besogne. On peut être certain, maintenant, que l'œuvre si longtemps attendue sera donnée dans les commencements de la prochaine année.

D'ici à quelques jours la nouvelle rue de Rome, qui va mettre les Batignolles en communication directe et facile avec le centre de Paris, sera définitivement livrée à la circulation.

D'après les informations de Compiègne, le séjour de la Cour serait abrégé par suite du mauvais temps. L'Empereur et l'Impératrice rentreraient aux Tuileries dans les premiers jours de décembre.

Plusieurs nominations de sénateurs seront promulguées incessamment, dit-on, par la feuille officielle.

Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que l'Etat d'Acapulco reconnaît volontiers l'Empire, Diego Alvarez, fils de l'ex-dictateur de ce nom s'y montrant également très disposé. Certaines personnes assurent cependant que cet Etat obéit à l'influence non pas du fils, mais bien de deux neveux du vieil Alvarez, qui ont terminé leur éducation à Paris en 1839 et qui semblent être très peu partisans de l'Empire.

Hier, dans l'après-midi, il y avait foule à Notre-Dame. Le père Hyacinthe, un carme déchaussé, occupait la chaire illustrée de nos jours par les Lacordaire et les Félix. Le révérend Père a parlé sur les vérités fondamentales de la religion catholique, apostolique et romaine. Mgr l'archevêque, plusieurs prélats, tout le haut clergé, vicaires-généraux, chanoines et curés assistaient à cette première conférence.

La voix du Père Hyacinthe est très belle et très retentissante, c'est beaucoup, sa dialectique est vive, rapide et serrée.

Les journaux de Paris de samedi publient la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,
L'insertion des annonces de la Banque des états m'a été refusé dans les journaux semi-officiels le *Constitutionnel* et le *Pays*. C'est ce refus, qui m'a été communiqué par la régie des annonces, que j'ai qualifié de *mesure administrative*.

Quoique cette interdiction fut limitée aux journaux le *Constitutionnel* et le *Pays*, elle attestait de telles dispositions qu'il suffisoit qu'elles fussent connues pour compromettre le succès de la souscription.

Il y aurait donc eu au moins imprudence à persister dans mes projets.
Mais, en admettant que j'y eusse donné suite, ne sait-on pas que la négociation des emprunts d'Etat est soumise à l'agrément de l'autorité supérieure ?

Et qui donc aurait pu me garantir des dispositions favorables, lorsque j'aurais été engagé envers un état quelconque ?
Veuillez agréer, etc.

J. MIAES

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

Quatre carmes viennent de partir pour la mission de Bagdad; deux prêtres des diocèses de Lyon et de Clermont-Ferrand pour le Mexique, et cinq jésuites pour Bourbon et Madagascar.

L'église compte, en ce moment, dans les Indes-Orientales 17 évêques, 851 prêtres, 853,000 catholiques, 654 écoles fréquentées par 25,500 enfants.

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Une pauvre femme de Langasse veuve et mère de famille, n'ayant pu trouver un logement pour la St-Martin et voyant avec terreur approcher la rude saison, eut la bonne idée de se faire construire une maisonnette par les habitants de sa commune.

Elle frappa à toutes les portes, et toutes les portes s'ouvrirent. L'un donna à la bonne femme des pierres, un autre du bois, celui-ci du plâtre, celui-là de la paille, ceux qui n'avaient rien offrirent leur temps et leurs bras, et ce ne sont pas ceux qui ont donné le moins.

Bref, on se mit à l'œuvre, et comme on y va de bon cœur quand il s'agit d'une bonne action, en très peu de temps la pauvre veuve se trouva propriétaire d'une chaumière commode et propre, bâtie par ses concitoyens sur un bout de terrain communal, avec l'autorisation de la Mairie.

« Que voulez-vous, quand on n'a pas le moyen de payer son terme, il faut bien avoir une maison à soi.

— A propos de la pièce sur Mirabeau, le *Figaro* rappelle une anecdote dans laquelle se trouve mêlé le nom de Beaumarchais. Le futur tribun, alors besogneux, ayant demandé un prêt d'argent au célèbre agisteur, celui-ci lui répondit avec son insolence et son esprit ordinaires : « Monsieur le comte, comme il faudrait me brouiller avec vous au jour de l'échéance de vos effets, j'aime mieux que ce soit aujourd'hui; c'est douze mille francs que j'y gagne. Ce billet pourrait servir de cliché à nombre de prêteurs et d'emprunteurs.

— Nous lisons dans la *Sentinelle du Jura*, qui paraît à Lons-le-Saulnier :

Jeudi matin, le bruit s'était répandu en ville que M. Sobolewski, banquier, avait disparu, abandonnant sa caisse et laissant sur son bureau une lettre où il annonçait la résolution de se donner la mort. Cette rumeur n'était que trop fondée. Dans la journée, la justice posa les scellés sur la caisse et sur les bureaux, et fit opérer dans la maison des recherches qui n'amenerent aucun résultat. Déjà on se laissait aller à l'espoir que M. Sobolewski, dont on connaissait le caractère doux et même timide, n'avait pas donné suite à son funeste projet, lorsque, hier matin, on trouva le malheureux, privé de vie, au pied d'un arbre de la côte de Montciel : il s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Inutile de dire l'émotion douloureuse que cette affligeante découverte a produite dans notre ville déjà si péniblement affectée par les pertes nombreuses qu'elle subit depuis quelque temps, suites fatales des désastres financiers des grands centres et des localités qui nous avoisinent. On ne sait pas encore quel sera le résultat de cette nouvelle catastrophe, mais on s'en effraie.

M. Sobolewski, réfugié polonais, comme l'indique son nom, habitait Lons-le-Saulnier depuis 1831, et s'y était acquis l'estime générale et une confiance illimitée.

— Le bruit court aujourd'hui à Paris que Demme et Flora Trumpy ont été reconnus au Havre, au moment où ils s'embarquaient pour l'Amérique. On assure que M. le consul suisse a requis leur extradition, mais comme il ne s'agissait que d'un délit, la loi ne s'est pas trouvée applicable.

— On lit dans la *Correspondencia*, du 20 novembre : « Les médecins D. Juan Giné, D. Francisco Perez et D. Ramon Coll ont amené la nouvelle méthode d'embaumement des cadavres au moyen de l'acide sénique à un degré de perfection tel que le résultat obtenu est égal à celui des célèbres chimistes Boniface et Capron, avec cet avantage que les agents nécessaires sont d'un prix beaucoup moins élevé. Ces messieurs ont présenté un mémoire sur leur système à l'Académie de médecine et de chirurgie de Barcelone. »

serait noyé en voulant traverser le Joub.
à Serra-Leone, et qui confirme la mort de Recevort de M. Dronaco, consul de France.
a donné lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir de la Société de géographie de Paris, M. Maille-Brun dans la dernière séance de la Société.

Crédit foncier de France.

Le 22 décembre 1864, aura lieu le 48^e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 de l'émission de 1853.

Répartition des lots :

1 lot de	100,000 fr.
1 lot de	50,000 »
1 lot de	40,000 »
1 lot de	30,000 »
1 lot de	20,000 »
1 lot de	10,000 »
8 lots de 5,000 fr. ensemble	40,000 »

Total, 290,000 fr.

Le même jour aura lieu le 5^e tirage des obligations foncières 4 0/0 de l'émission de 1863.

Répartition des lots.

1 lot de	100,000 fr.
1 lot de	30,000 »
8 lots de 5,000 fr. ensemble	40,000 »
30 lots de 1,000 fr. ensemble	30,000 »

Total, 200,000 fr.

8916—4998

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 30	(l'hectolitre pesant 80 k. mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 65	(l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris)
2 ^e id. 1 fr. 55	
FINES NOISSETTES 1 fr. 40	
GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 25	(l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville. (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 60	(l'hectolitre, mesure de fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).
2 ^e id. 1 fr. 50	
FINES NOISSETTES, 1 fr. 35	
GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 20	(l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 55	(l'hectolitre, mesure de fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
2 ^e id. 1 fr. 45	
FINES NOISSETTES, 1 fr. 30	

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée	7 ^h » mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 30 mat.
2 ^e levée	10 » mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 ^e levée	2 » soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4 ^e levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 ^e levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée	7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^e levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 ^e levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4 ^e levée	6 55 soir.	7 » soir.	7 10 soir.
5 ^e levée	8 25 soir.	8 30 soir.	8 40 soir.

La bonne foi veut que les gravures jointes aux livres d'histoire n'aient rien d'imaginaire et représentent toujours avec une scrupuleuse sincérité les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton, en deux volumes et qui a fait également la popularité du *Magasin pittoresque* et des *Voyageurs anciens et modernes*.